



Commissaire aux apports obligatoires pour un immeuble dans un sarl

Par **PierreYves**, le **23/06/2009** à **15:42**

Bonjour,

Je veux créer une SARL de famille pour louer en meublé un appartement dont j'ai signé le compromis de vente il y a quelques jours. Ceci pour me permettre de bénéficier du régime fiscal de LMP.

Je voudrais apporter dans cette SARL deux autres appartements que je possède en nom propre et que je loue déjà également en meublé.

Suis-je obligé de faire expertiser ces deux appartements par un commissaire aux apports ?

Merci de vos réponses

Pierre-Yves

Par **pierreec59**, le **26/06/2009** à **22:26**

Bonsoir,

Oui, vous devrez nommer un commissaire aux apports obligatoirement.

Pour votre information : Je suis dans l'expertise comptable et l'audit.

Cordialement,

Pierre